

MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier 2023 à 17h30, la Commission Administrative du C.C.A.S de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Pierre AUDELIN.

Date de convocation : 13 janvier 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Pierre AUDELIN, Président, Mme Ginette VALLÉE, Adjointe aux affaires sociales, M. Stéphane BUREAU, Mme Aurélie LERAY, Mme Hélène DANCER CAMARASA, M. Christian AUDION, M. Michel BOUILLANT.

EXCUSÉ(E) (S) : Mme Anaïs GROLLIER, donne pouvoir à M. Stéphane BUREAU.

ABSENT(E) (S) : M. Jean-Marc SUEL.

SECRÉTAIRE : Mme Ginette VALLÉE.

Délibération N°2023.01.01

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Par délibération en date du 12 mai 2022 le Conseil d'administration se prononçait sur l'adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023.

Pour les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants, il convient obligatoirement d'adopter au préalable un règlement budgétaire et financier.

Ce règlement vient préciser les procédures financières et comptables de la Collectivité, rappelle les normes à suivre et fixe les règles en matière d'autorisation d'engagement, d'autorisation de programme et de crédit de paiement.

Le Conseil, après délibéré, adopte à l'unanimité le règlement.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-264402363-20230126-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 26-01-2023

Publication le : 08-03-2023



Le Président,

Jean-Pierre AUDELIN

Publié le : **08 MARS 2023**

MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier 2023 à 17h30, la Commission Administrative du C.C.A.S de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Pierre AUDELIN.

Date de convocation : 13 janvier 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Pierre AUDELIN, Président, Mme Ginette VALLÉE, Adjointe aux affaires sociales, M. Stéphane BUREAU, Mme Aurélie LERAY, Mme Hélène DANCER CAMARASA, M. Christian AUDION, M. Michel BOUILLANT.

EXCUSÉ(E) (S) : Mme Anaïs GROLLIER, donne pouvoir à M. Stéphane BUREAU.

ABSENT(E) (S) : M. Jean-Marc SUEL.

SECRÉTAIRE : Mme Ginette VALLÉE.

Délibération N°2023.01.02

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE CCAS

Le budget du CCAS a pour mission de répondre au besoin d'aide sociale sur la commune.

Pour cela, il s'exécute uniquement sur la section fonctionnement, aucun crédit n'étant inscrit en investissement.

Les crédits budgétaires votés en 2022 ont permis de répondre aux besoins de prise en charge formulés par les administrés de la commune.

Pour mémoire, en 2022, les crédits votés en section fonctionnement étaient de 5 000,00€.

L'exécution de l'exercice laisse apparaître une réalisation de 2 820,94 € en dépenses et une réalisation de 1 900,00 € en recettes, soit un déficit constaté de 920,94 €.

L'excédent reporté de l'exercice 2022 étant de 3 050,36 €, l'exécution de l'exercice 2022 crée un nouvel excédent reporté de 2 129,42 €.

La politique budgétaire menée depuis plusieurs années a permis de réduire de manière conséquente l'excédent reporté pour atteindre un seuil acceptable.

En prévision des crédits nécessaires pour le nouvel exercice budgétaire 2023, la commission sollicite une participation à hauteur de 2 870,58 € de la part de la Commune.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-264402363-20230126-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 26-01-2023

Publication le : 08-03-2023



Le Président,

Jean-Pierre AUDELIN